prism'emploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

JANVIER 2025

BAROMÈTRE PRISM'EMPLOI

Les chiffres de l'emploi intérimaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 20 MARS 2025

COMMENTAIRE GÉNÉRAL
POUR LE MOIS DE JANVIER 2025

En janvier 2025, l'emploi intérimaire (contrats de travail temporaire et CDI intérimaires) représente 590 940 équivalents temps plein (ETP), soit près de 45 000 ETP de moins qu'en janvier 2024, correspondant à une baisse de 7,1 % sur un an. Après un mois de décembre fortement dégradé (-15,3 %), l'intérim retrouve en janvier une tendance conforme à l'évolution moyenne observée en 2024, qui s'est établie à -7,3 %.

Dans le détail, en janvier 2025 (par rapport à janvier 2024), l'intérim reste orienté à la baisse dans l'ensemble des secteurs, avec néanmoins des écarts importants :

- Avec -0,7 %, l'emploi intérimaire dans le secteur du BTP retrouve quasiment son niveau de janvier 2024.
- L'industrie (-5,7 %) et le commerce (-5,7 %) enregistrent des baisses comparables.
- Les services (-8,2 %), pénalisés par de nouvelles contraintes législatives concernant le recours à l'intérim dans les métiers de la santé et de l'action sociale, diminuent au-delà de la tendance moyenne.
- Le recul de l'emploi intérimaire se démarque dans les transports et la logistique, avec une dégradation de -17,3 % sur un an.

Dans ce contexte sectoriel, le recul de l'intérim touche plus fortement les employés (-17,2 %) et les cadres et professions intermédiaires (-10,0 %) que les ouvriers (qualifiés : -6,0 % et non qualifiés : -3,3 %).

CONTACTS PRESSE

Dylan Jullian
06.18.89.56.73
dylan.jullian@omnicomprgroup.com

Victor Morelle
06.18.83.59.55
victor.morelle@omnicomprgroup.com

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession.

12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

www.prismemploi.eu
LinkedIn Prismemploi

DONNÉES NATIONALES DE CADRAGE

ÉVOLUTION DE JANVIER 2025 PAR RAPPORT À JANVIER 2024

LES CHIFFRES CLÉS

Les effectifs intérimaires s'inscrivent en baisse (-7,1 %) au niveau national.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'ensemble des secteurs est en baisse

L'emploi intérimaire diminue dans le BTP (-0,7 %), l'industrie (-5,7 %), le commerce (-5,7 %), les services (-8,2 %) et les transports (-17,3 %).

Répartition des effectifs intérimaires par secteur

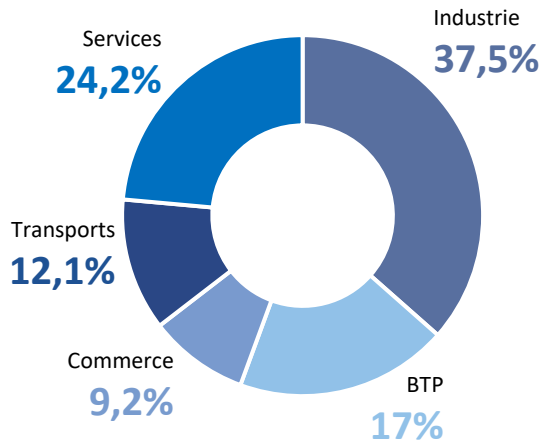

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

L'ensemble des qualifications est en baisse

L'emploi intérimaire diminue chez les ouvriers non qualifiés (-3,3 %), les ouvriers qualifiés (-6,0 %), les cadres et professions intermédiaires (-10,0 %) et les employés (-17,2 %).

Répartition des effectifs intérimaires par qualification

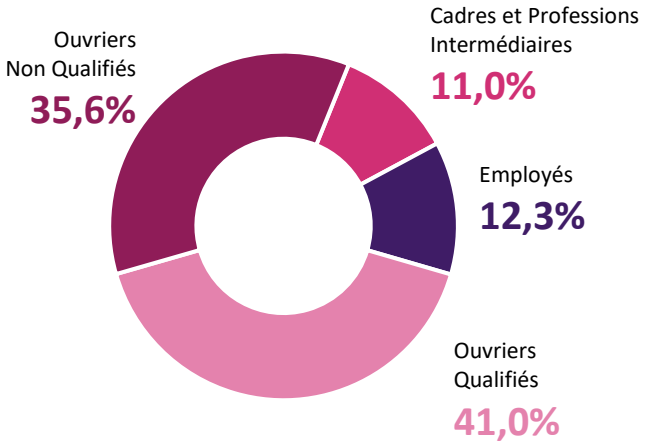

LE CDI INTÉRIMAIRE

En janvier 2025, le CDI Intérimaire représente 41 235 ETP, correspondant à 7,0 % des effectifs des agences d'emploi.

Sur les territoires, le recours au CDII est nettement surreprésenté en Pays-de-la-Loire (13,2 %), en Hauts-de-France (11,9 %) et en Normandie (9,7 %). C'est en PACA et en Ile-de-France (avec respectivement 4,0 % et 3,2 % des effectifs) que ce contrat est, ce mois-ci, le moins développé.

La répartition géographique des CDII se concentre à plus de 40 % dans 3 régions caractérisées par une forte orientation industrielle : Pays de la Loire : 15,3 %, Hauts-de-France : 14,0 % et Auvergne-Rhône-Alpes : 13,7 %.

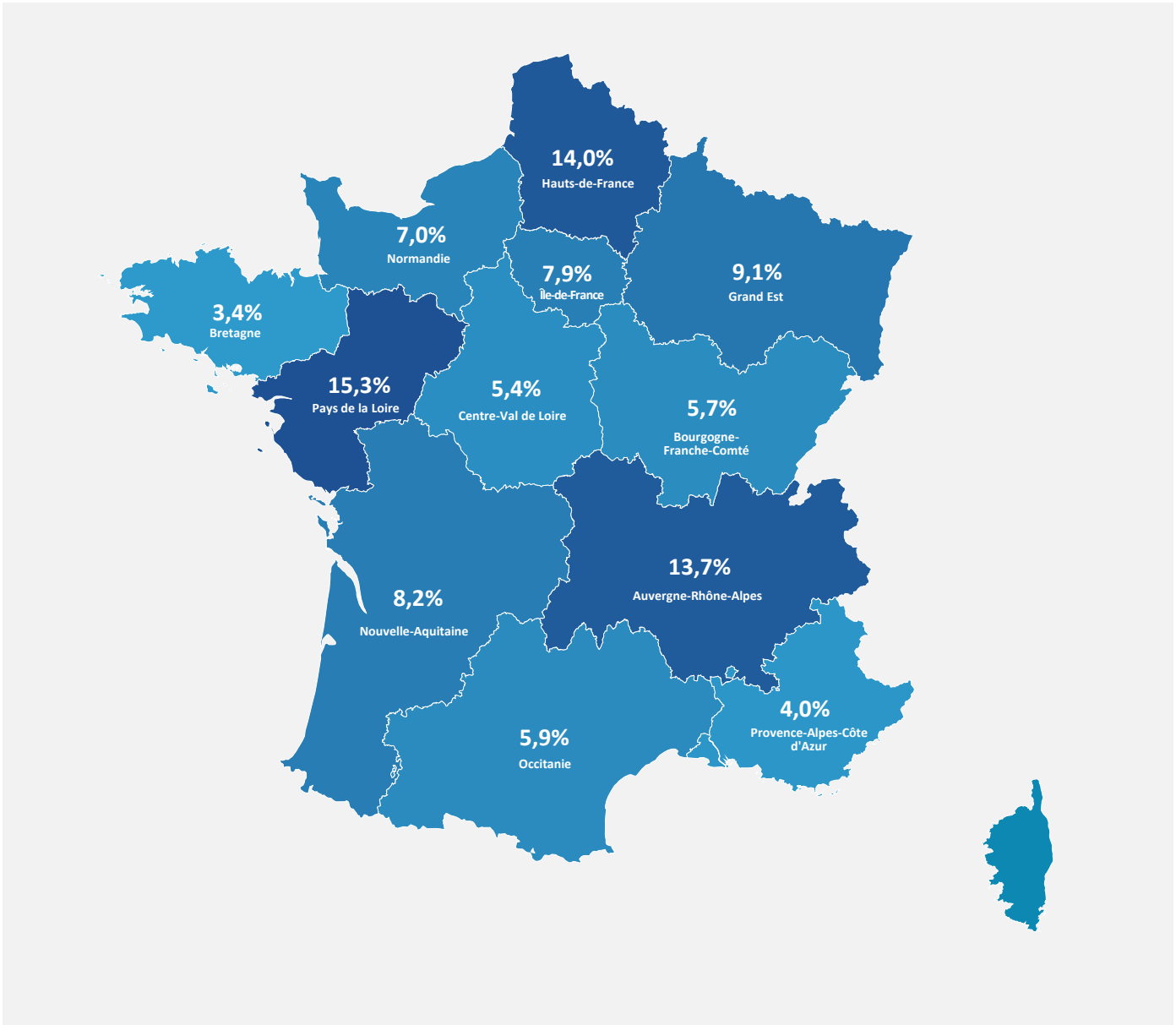

Bourgogne-Franche-Comté

DONNÉES RÉGIONALES DE CADRAGE

CHIFFRES DE JANVIER 2025 PAR RAPPORT À JANVIER 2024

LES CHIFFRES CLÉS

Les effectifs intérimaires sont en baisse (-5,2 %) en région Bourgogne-Franche-Comté.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La majorité des secteurs est en baisse

L'emploi intérimaire augmente dans le BTP (+11,4 %) mais diminue dans les services (-4,4 %), l'industrie (-5,1 %), le commerce (-12,5 %) et les transports (-19,0 %).

Répartition des effectifs intérimaires par secteur

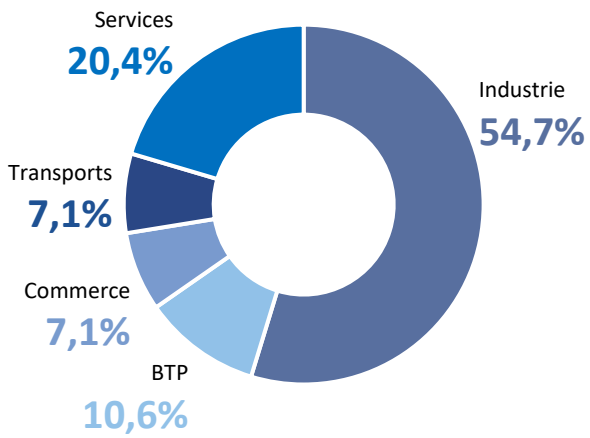

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

L'ensemble des qualifications est en baisse

L'emploi intérimaire diminue chez les ouvriers non qualifiés (-3,0 %), les ouvriers qualifiés (-4,5 %), les cadres et professions intermédiaires (-12,2 %) et les employés (-12,6 %).

Répartition des effectifs intérimaires par qualification

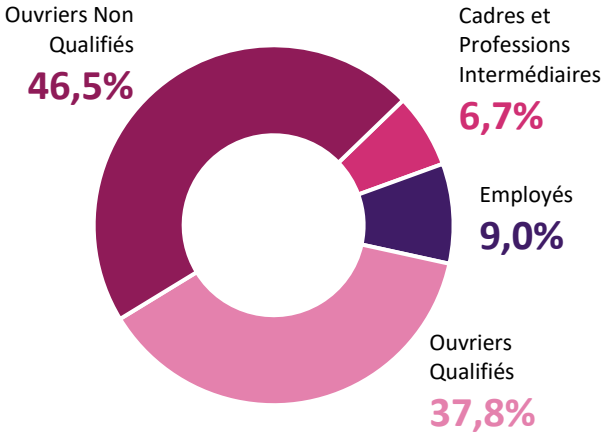

Bourgogne-Franche-Comté

TENDANCES TERRITORIALES

	Évolution des effectifs intérimaires (y compris CDII)	Part des CDII dans l'emploi intérimaire total
Côte-d'Or	-2,1 %	6,3 %
Doubs	-3,1 %	8,6 %
Haute-Saône	+0,5 %	14,7 %
Jura	-6,5 %	7,8 %
Nièvre	-30,2 %	9,5 %
Saône-et-Loire	-7,6 %	6,6 %
Territoire de Belfort	+5,1 %	12,8 %
Yonne	-3,9 %	8,7 %

LA FRANCE DES RÉGIONS

Janvier 2025 par rapport à janvier 2024.

Toutes les régions métropolitaines sont en baisse.

Au niveau régional, les tendances sont particulièrement dégradées en Centre Val-de-Loire (-9,1 %) sous l'effet de la chute de l'activité des entrepôts logistiques et en Auvergne-Rhône-Alpes (-9,7 %) en raison d'une baisse généralisée des activités tertiaire. Les évolutions enregistrées dans les autres régions sont relativement homogènes et proches de la moyenne.

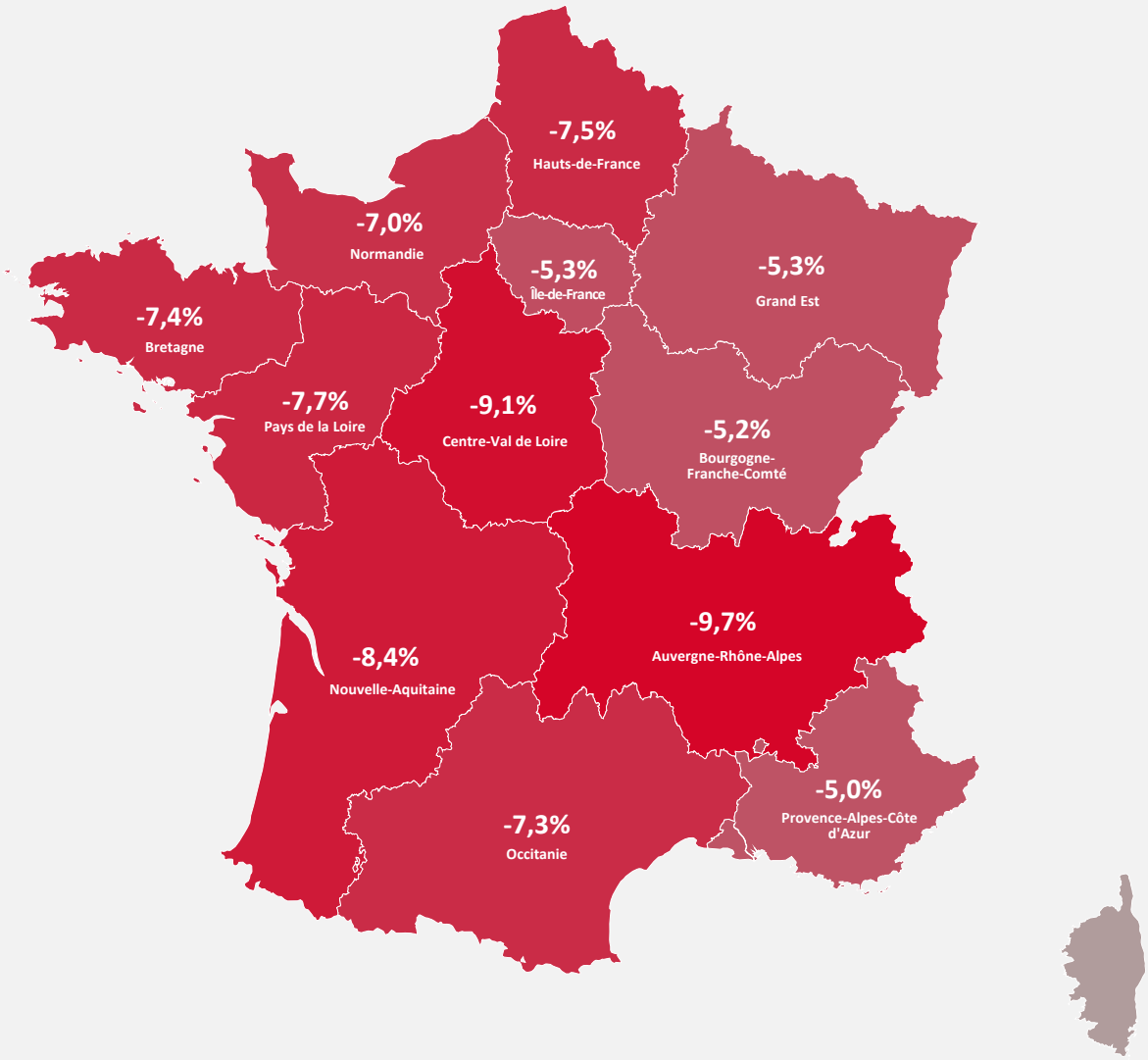

Méthodologie

Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Siaci Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Siaci Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Siaci Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDII.